

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 10 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DASES 173 G – Subvention (25 000 euros) et convention avec l'association Groupe SOS Solidarités (11 e) pour son CAARUD Kaléidoscope (19 e)

M. Bernard JOMIER et Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3211-1, L3411-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose de signer une convention annuelle avec l'association Groupe SOS Solidarités pour les actions menées par son CAARUD Kaléidoscope, notamment la prévention et le soin des comportements addictifs ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER et Mme Dominique VERSINI au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Groupe SOS Solidarités 102-C rue Amelot (11^e) pour son centre d'accueil

– CAARUD Kaléidoscope 7 rue Carolus Duran (19è) (simpa 20803), fixant à 25 000 euros le montant de la participation versée à ce centre au titre de l'exercice 2016.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 583, nature 6574, Ligne DF 34014 du budget de fonctionnement 2016 du département de Paris.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO